



L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE EN FRANCHE-COMTÉ EN 2013

Juin 2014

Cécile BAZIN – Marie DUROS

Guillaume PREVOSTAT – Amadou BA – Jacques MALET

Une observation continue

Ce bilan régional de l'emploi dans l'économie sociale en 2013 s'intègre dans une démarche de suivi annuel, entamée en 2008 et mise en œuvre pour la septième année consécutive, grâce au soutien de l'Association des Régions de France et de la Caisse des dépôts.

Ces données les plus récentes pour chacune des 26 régions viennent enrichir le centre de ressources dédié à l'économie sociale www.essenregion.org. Elles sont destinées à une large communication en direction des acteurs, des observateurs et des décideurs de chaque région.

Les chiffres clés de la région, en 2013 :

- Près de 3 800 établissements employeurs de l'économie sociale
- Près de 46 000 salariés, soit 15,6% du total des salariés privés
- Près de 970 millions d'euros de salaires distribués

Nos sources et notre approche

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquelles l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis sept années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont présentées à l'unité de près mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Chacune des quatre composantes de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives et mutuelles) est délimitée par le statut juridique des établissements. Leur périmètre précis figure en annexe, suivi de quelques précisions méthodologiques.

(1) Nous remercions tout particulièrement Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU-NASR, Noël TADJINE et Amadou BA (ACOSS - Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision), ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT (CCMSA).

Les établissements employeurs

Avertissement : l'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises qui peuvent comporter plusieurs établissements.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Franche-Comté	2 930	25	185	655	3 794
Ventilation Région	77,2%	0,7%	4,8%	17,3%	100,0%
France entière	82,7%	0,7%	3,8%	12,8%	100,0%
Hors Ile-de-France	81,7%	0,5%	4,0%	13,8%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2013. Traitement R&S.

Par rapport aux repères nationaux, la région se caractérise par une proportion plus faible du nombre des employeurs dans les associations et par une proportion plus forte des employeurs mutualistes et surtout coopératifs.

Les salariés de l'économie sociale

Avertissement : les emplois sont recensés selon la moyenne des quatre trimestres, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet. Il est important de noter que ces emplois sont fortement ancrés au territoire et ne se délocalisent généralement pas.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Franche-Comté	35 550	1 287	2 830	6 176	45 843
Ventilation Région	77,5%	2,8%	6,2%	13,5%	100,0%
France entière	76,7%	3,1%	6,6%	13,6%	100,0%
Hors Ile-de-France	76,5%	2,4%	6,6%	14,5%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2013. Traitement R&S.

Le secteur associatif représente près de 78% des salariés d'économie sociale, viennent ensuite les coopératives avec 13,5% de salariés. Dans la région, la répartition des emplois de l'économie sociale au sein des quatre composantes se distingue peu des repères nationaux.

La masse salariale distribuée

Avertissement : la masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales (voir le détail en annexe).

<i>En millions d'euros</i>	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total
Franche-Comté	661	31	79	195	967
Ventilation Région	68,4%	3,2%	8,2%	20,2%	100,0%
France entière	68,5%	3,7%	9,2%	18,6%	100,0%
Hors Ile-de-France	67,5%	2,8%	9,3%	20,4%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2013. Traitement R&S.

Alors que la proportion des salariés associatifs est proche de 78% du total de l'économie sociale, la proportion de la masse salariale correspondante est de l'ordre de 68% seulement, compte tenu du fait qu'il existe de nombreux emplois à temps partiel dans ce secteur, notamment dans les domaines des loisirs, du sport et de la culture.

Plus d'un emploi privé sur sept...

Le poids de l'économie sociale est calculé par rapport au total de l'emploi privé⁽¹⁾. Ce secteur représente un enjeu économique et social fort, notamment du fait de l'importance du tissu associatif, comme le montre le tableau présenté ici.

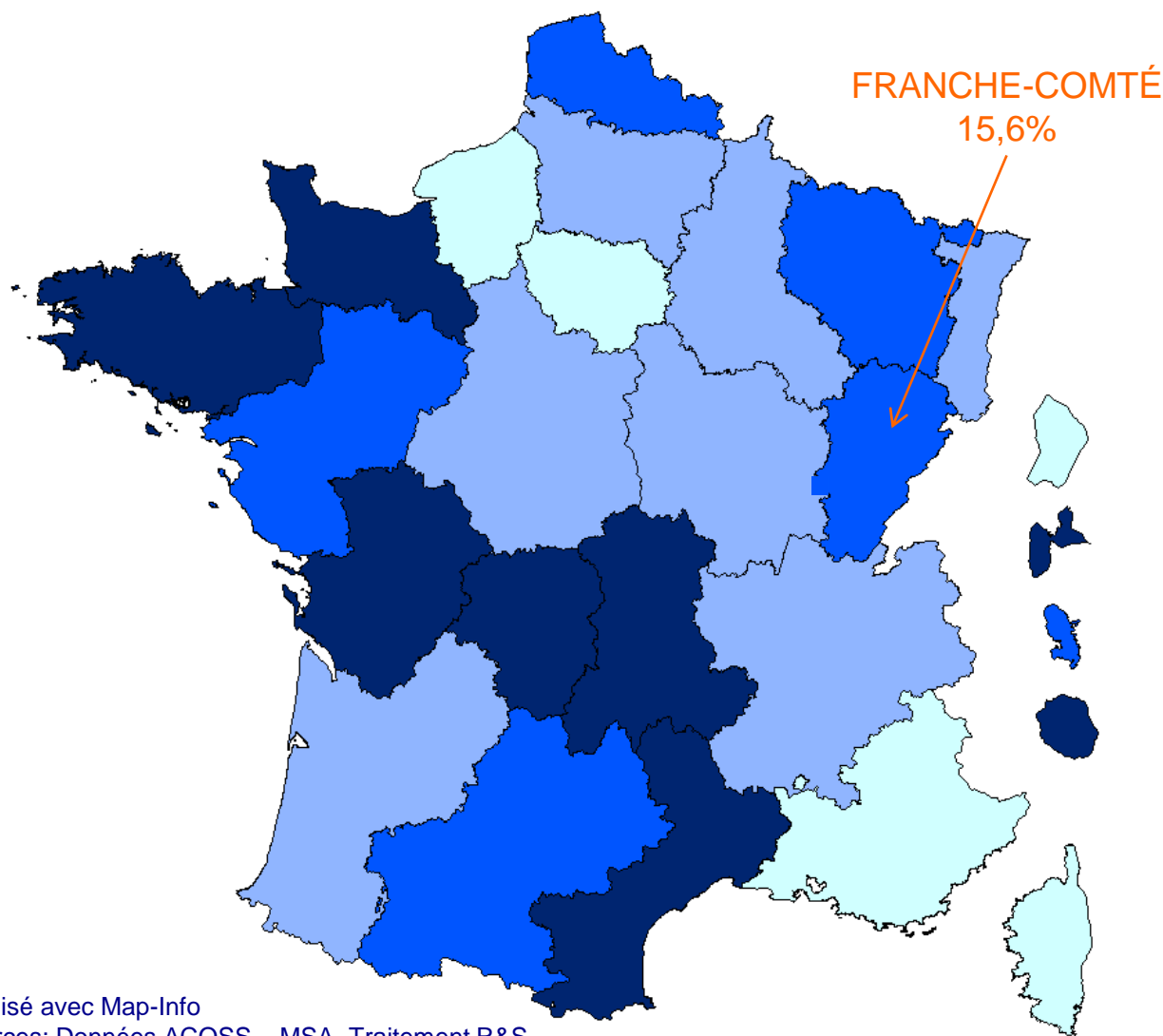
	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Franche-Comté	12,1%	0,4%	1,0%	2,1%	15,6%
France	9,7%	0,4%	0,8%	1,7%	12,6%
Hors Ile-de-France	10,6%	0,4%	0,9%	2,0%	13,9%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2013. Traitement R&S.

Plus d'un emploi privé sur sept se situe dans l'économie sociale en Franche-Comté. C'est nettement supérieur au repère national (12,6%) et à la moyenne des régions, hors Ile-de-France (13,9%).

(1) Les comparaisons intégrant l'emploi public introduisent un biais entre les régions. Voir *Economie sociale : Bilan de l'emploi 2010 – Juin 2011* - www.recherches-solidarites.org

Les disparités régionales



Réalisé avec Map-Info

Sources: Données ACOSS – MSA. Traitement R&S

Evolution de l'emploi entre 2012 et 2013

Avertissement de lecture : de nombreux mouvements sont observés chaque année au sein des coopératives et des mutuelles : fusions, changements de statut juridique, nouvelles dénominations... Ces mouvements écartent ou replacent certains établissements au sein du périmètre juridique de l'économie sociale, avec une incidence sur le nombre de salariés répertoriés d'une année sur l'autre. Plus rarement, certaines activités passent également d'un statut associatif à un statut de fondation.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Total ES
Franche-Comté	- 0,6%	0,4%	2,5%	- 0,3%	- 0,3%
France entière	0,2%	2,5%	1,0%	- 0,1%	0,3%
Hors Ile-de-France	0,1%	2,4%	1,2%	- 0,3%	0,2%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2013. Traitement R&S.

L'emploi de l'économie sociale de la région a diminué de 0,3% en 2013, pendant que l'emploi privé régional enregistrait une baisse de 1,9%. Les mutuelles se distinguent par une progression nettement supérieure à la moyenne nationale.

Un partenariat pour une observation régulière

Recherches & Solidarités remercie l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts pour la confiance qu'elles lui témoignent depuis plusieurs années.

Ces modules régionaux sont effectivement réalisés pour la septième année consécutive. Ils permettent une observation dans la durée, précieuse pour les différents acteurs concernés et les décideurs des Conseils Régionaux, notamment.

Les services déconcentrés de l'Etat, les autres collectivités territoriales et les autres partenaires de l'économie sociale y trouvent aussi les informations actualisées et détaillées qui leur permettent d'ajuster leurs stratégies de soutien.

Ce suivi régulier d'un secteur vivant, varié et dynamique, permet en effet de prendre en compte ses caractéristiques et ses mutations, afin d'en tirer les conséquences utiles pour un accompagnement bien adapté.

Annexe 1 : périmètre des 4 composantes

- Les **associations employeurs** retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations non déclarées (9210), associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et associations intermédiaires (9222).
- Les **fondations** sont identifiées par le code juridique 9300.
- Au sein des **coopératives**, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :
 - les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.
 - les coopératives de production : 5458, 5558, 5658
 - les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).
 - les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
 - les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
 - les coopératives commerciales : 5552 et 5652
 - les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.
- Les **mutuelles** regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

Annexe 2 : précisions méthodologiques

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **emplois** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.